

**les questions européennes dans les concours de la catégorie A
Fonction publique de l'Etat**

Ecole et concours d'accès	programme : textes de référence	épreuve de questions européennes	individualisée	nature de l'épreuve	forme de l'épreuve	libellé de l'épreuve	épreuve de langue	langues proposées	fonctionnaires recrutés
ENA interne	arrêté du 13 octobre 99 (JO 239 du 14/10/99)	oui	oui	obligatoire : soit à l'écrit (5H, coeff.4) soit à l'oral (30 mn, coeff.3)	soit note sur dossier soit interrogation orale	note sur dossier permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises ou interrogation orale destinée à vérifier la maîtrise des principales données et la compréhension des grands problèmes actuels	oui, épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.3) : lecture d'un texte, traduction et conversation	allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe	administrateurs civils, auditeurs Conseil Etat, conseillers de T.A, de C.R.C., adm. Ville de Paris, etc.,,
ENA externe	arrêté du 13 octobre 99 (JO 239 du 14/10/99)	oui	oui	obligatoire : soit à l'écrit (5H, coeff.4) soit à l'oral (30 mn, coeff.2)	soit note sur dossier soit interrogation orale	note sur dossier permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises ou interrogation orale destinée à vérifier la maîtrise des principales données et la compréhension des grands problèmes actuels	oui, épreuve écrite en option (5H, coeff.2) et épreuve orale obligatoire-dans une autre langue- (30 mn, coeff.3) : lecture d'un texte, traduction et conversation	allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe	administrateurs civils, auditeurs Conseil Etat, conseillers de T.A, de C.R.C., adm. Ville de Paris, etc.,,
ENA troisième concours	arrêté du 13 octobre 99 (JO 239 du 14/10/99)	oui	oui	obligatoire : soit à l'écrit (5H, coeff.3) soit à l'oral (30 mn, coeff.3)	soit note sur dossier soit interrogation orale	note sur dossier permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises ou interrogation orale destinée à vérifier la maîtrise des principales données et la compréhension des grands problèmes actuels	oui, épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.3) : lecture d'un texte, traduction et conversation	allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe	administrateurs civils, auditeurs Conseil Etat, conseillers de T.A, de C.R.C., adm. Ville de Paris, etc.,,
IRA interne	arrêté du 26 octobre 2005 (JO du 18 nov 05)	oui	non	écrite obligatoire, 3H, coeff.5	questions à réponse courte	série de 10 à 15 questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de l'économie	oui, épreuve orale facultative (15 mn, coeff.1) : entretien à partir d'un texte	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	attachés
IRA externe	arrêté du 26 octobre 2005 (JO du 18 nov 05)	oui	non	écrite obligatoire, 3H, coeff.5	questions à réponse courte	série de 10 à 15 questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de l'économie	oui, épreuve orale obligatoire (15mn, coeff.1) : entretien à partir d'un texte	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	attachés
IRA troisième concours	arrêté du 26 octobre 2005 (JO du 18 nov 05)	oui	non	écrite obligatoire, 3H, coeff.5	questions à réponse courte	série de 10 à 15 questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, des finances publiques et de l'économie	oui, épreuve orale facultative (15 mn, coeff.1) : entretien à partir d'un texte	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	attachés
ENM, concours interne et externe	arrêté du 27 novembre 2003	oui	non	obligatoire, soit à l'écrit (5H, coeff.4), soit à l'oral (15mn, coeff.2)	soit composition soit interrogation orale	composition sur un sujet se rapportant soit au droit pénal soit au droit public et au droit européen ou interrogation orale	oui, épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.2) : traduction d'un texte et conversation	allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, russe	magistrats

Ecole et concours d'accès	programme : textes de référence	épreuve de questions européennes	individualisée	nature de l'épreuve	forme de l'épreuve	libellé de l'épreuve	épreuve de langue	langues proposées	fonctionnaires recrutés
ENM, troisième concours	arrêté du 27 novembre 2003	oui	non	obligatoire, soit à l'écrit (5H, coeff.4), soit à l'oral (15mn, coeff.2)	soit consultation ou étude juridique soit interrogation orale	consultation ou étude juridique à partir de documents se rapportant soit au droit pénal soit au droit public et au droit européen ou interrogation orale	oui, épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.2) : traduction d'un texte et conversation	allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, russe	magistrats
INJEP, inspecteur jeunesse et sports interne et troisième concours	arrêté du 28 janvier 2005 (JO 12 février 05)	oui, en partie, le programme de droit public (et d'institutions polit. et adm.) comprenant le droit (et les institutions) de l'U.E	non	obligatoire à l'écrit composition soit droit public (5H, coeff.3) soit institutions politiques et adm (4H, coeff.2)	composition	une composition portant sur le droit public ou une composition portant sur les institutions politiques et administratives	non		inspecteur de la jeunesse et des sports
INJEP, inspecteur jeunesse/sports externe	arrêté du 28 janvier 2005 (JO 12 février 05)	oui, en partie, le programme de droit public comprenant le droit de l'U.E	non	obligatoire à l'écrit composition droit public (5H, coeff.3)	composition	une composition portant sur le droit public	non		inspecteur de la jeunesse et des sports
ENSP commissaires de police interne et externe	arrêté du 23 novembre 2005 (JO du 14/12/05)	oui, en partie, le programme de droit public comprenant le droit de l'U.E	oui, option possible à l'oral	obligatoire à l'écrit (3H, coeff.4) et option possible à l'oral (20 mn, coeff.3)		une épreuve écrite portant sur le droit public, une interrogation orale portant sur (en option) les droit international public et les institutions européennes	oui, épreuve orale obligatoire (20 mn, coeff.4) : conversation à partir d'un texte	allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, mandarin, russe, turc	commissaires de police
INTEFP, inspecteur du travail interne et externe	arrêté du 15 décembre 2000 (JO 6 janvier 01)	très peu, quelques éléments dans le programme de droit privé et d'économie	non	composition de droit, d'économie, etc (4H, coeff.3), ou interrogation orale (15 mn, coeff.3)	composition ou interrogation orale	composition sur un ou plusieurs sujets de droit public, droit privé, économie, etc ou interrogation orale	non		inspecteur du travail
ENSP inspecteur des affaires sanitaires et sociales interne et externe	arrêté du 9 juillet 1996	oui dans la mesure où le droit public comprend du droit européen	non	composition dans l'une des options possibles, dont le droit public (4H, coeff.5)	composition		oui, épreuve orale obligatoire (20 mn, coeff.1) : lecture d'un texte, traduction et conversation	allemand, anglais, espagnol, italien	inspecteur des affaires sanitaires et sociales
ENT inspecteur du Trésor public interne	arrêté du 15 février 1994	non					oui, épreuve écrite facultative (2H, coeff.1) : traduction	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	inspecteur du Trésor public
ENT inspecteur du Trésor public externe	arrêté du 15 février 1994	oui en partie (composition de droit, au choix) et en option	oui, option possible à l'oral	facultative (20 mn, coeff.1)	interrogation orale sur le droit et les institutions communautaires		oui, épreuve écrite facultative (2H, coeff.1) : traduction	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	inspecteur du Trésor public

École et concours d'accès	programme : textes de référence	épreuve de questions européennes	individualisée	nature de l'épreuve	forme de l'épreuve	libellé de l'épreuve	épreuve de langue	langues proposées	fonctionnaires recrutés
ENI inspecteur des impôts externe et interne	arrêté du 22 janvier 1996 (JO du 11/2/96)	non					oui, épreuve écrite facultative (2H, coeff. 1)	allemand, anglais, espagnol, italien	inspecteur des impôts
END inspecteur des douanes interne et externe	arrêté du 28 juillet 1987 modifié par arrêté du 15/7/91	oui	oui	épreuve orale dans l'une des options possibles dont le droit communautaire (25 mn, coeff. 2)			oui, une épreuve écrite facultative (2H, coeff. 2) ; traduction et une épreuve orale obligatoire (10/15 mn, coeff. 2) dans une autre langue	allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe	inspecteur des douanes
ENCRF inspecteur de la CCRF interne	arrêté du 7 octobre 1996 (JO du 6/1/96)	non					non		inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENCRF inspecteur de la CORF ex terme	arrêté du 7 octobre 1996 (JO du 6/1/96)	oui en partie le programme de droit public du concours à dominante juridique et économique comportant du droit européen	non	épreuve écrite dans l'une des options possibles dont le droit public (3H, coeff. 5)		option au choix du candidat : droit public	oui, épreuve orale obligatoire (20 mn, coeff. 3) traduction et conversation	allemand, anglais, espagnol, italien	inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
ENSAE administrateur de l'insee interne	arrêté du 16 septembre 1991 modifié (arrêtés du 21/1/99, du 14/10/02, du 15/10/03)	non, sauf à la marge (épreuves d'économie)					oui, épreuve orale facultative (30 mn, coeff. 10) : version et conversation	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	administrateur de l'INSEE
ENSAE administrateur de l'insee externe	arrêté du 16 septembre 1991 modifié (arrêtés du 21/1/99, du 14/10/02, du 15/10/03)	non, sauf à la marge (épreuves d'économie)					oui, épreuve écrite obligatoire (3H, coeff. 10) et épreuve orale obligatoire (dans la même langue) : version et conversation	allemand, anglais, espagnol, italien, japonais, russe	administrateur de l'INSEE
ENSAI attaché de l'insee interne	arrêté du 4 décembre 2002	non					oui, épreuve orale facultative (30 mn, coeff. 2) : traduction et entretien	allemand, anglais, espagnol, italien	attaché de l'INSEE

Ecole et concours d'accès	programme : textes de référence	épreuve de questions européennes	individualisée	nature de l'épreuve	forme de l'épreuve	libellé de l'épreuve	épreuve de langue	langues proposées	fonctionnaires recrutés
ENSAI attaché de l'Insee externe option économie	arrêté du 4 décembre 2002	non					oui, épreuve écrite obligatoire (2H, coeff.3) : version et questions sur un texte et épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.3) : lecture, traduction, résumés et commentaire d'un texte	allemand, anglais, espagnol, italien	attaché de l'INSEE
ENSAI attaché de l'Insee externe option mathématiques	arrêté du 4 décembre 2002	non					oui, épreuve écrite obligatoire (2H, coeff.2), épreuve écrite facultative (1H, coeff.1) : QCM, et épreuve orale obligatoire (coeff.3), l'une des 2 épreuves écrites étant l'anglais	allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe	attaché de l'INSEE
ENSV inspecteur de la santé publique vétérinaire interne	arrêté du 17 décembre 2002 (JO 28/12/02)	très peu, quelques éléments dans le programme de données sanitaires	non				oui, épreuve orale facultative (30 mn, coeff.1) : commentaire de texte technique et conversation	allemand, anglais, espagnol, italien	inspecteur de santé publique vétérinaire
ENSV inspecteur de la santé publique vétérinaire externe	arrêté du 17 décembre 2002 (JO 28/12/02)	très peu, quelques éléments dans le programme de données sanitaires	non				oui, épreuve orale obligatoire d'anglais (30 mn, coeff.1) : commentaire de texte technique et conversation et épreuve orale facultative dans une autre langue (idem)	anglais obligatoire, puis allemand, espagnol ou italien	inspecteur de santé publique vétérinaire
ENGREF ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	arrêté du 16 janvier 2003	non					oui, épreuve orale obligatoire (15 mn, coeff.2) : entretien et épreuve orale facultative dans une autre langue (idem)	anglais, allemand ou espagnol pour l'épreuve obligatoire	ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts
ESEN conseiller d'administration scolaire et universitaire interne	arrêté du 9 octobre 2002 (JO du 17/10/02)	très peu, quelques éléments dans le programme de droit administratif et de finances publiques	non	épreuve obligatoire d'étude de cas (3H, coeff.2) en droit administratif ou finances publiques au choix du jury			non		conseiller d'administration scolaire et universitaire
Ecoles nationales supérieures des Mines de Paris, Saint-Etienne, Nancy concours externe commun Mines-Ponts	arrêté du 28 juillet 2000	non					oui, épreuve écrite obligatoire (coeff.3) : thème et contraction de texte français en langue étrangère et épreuve orale obligatoire (20 mn, coeff.5) analyse, commentaire de texte et entretien, et épreuve orale facultative (20 mn,) autre langue	allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, russe plus portugais (ep facultative)	ingénieur des Mines

**Les questions européennes dans le concours de la catégorie A
Fonctionnaires militaires**

Ecole et concours d'accès	programme : textes de référence	épreuve de questions européennes	individualisée	nature de l'épreuve	forme de l'épreuve	libellés de l'épreuve	épreuve de langue	langues proposées	fonctionnaires recrutés
ingénieur de l'armement	arrêté du 4 octobre 2001 (JO 11/10/01)	non					oui, épreuve écrite obligatoire (2H, coeff.4) en anglais et interrogation orale obligatoire en anglais (30 mn, coeff.4)	anglais obligatoire	ingénieurs de l'armement
EMSAM, commissaires externes	arrêté du 23 janvier 2001	oui, en partie, dans le programme de droit public ou de science économique, si le candidat choisit ces options	non	épreuve écrite obligatoire au choix (6H, coeff.7) et épreuve orale obligatoire au choix (20 mn, coeff.8)	composition et interrogation orale	composition sur un sujet de droit privé ou de droit public ou de sciences éco ou de gestion et interrogation portant sur le droit privé ou le droit public ou les sciences éco ou la gestion	oui, épreuve écrite obligatoire (2H, coeff.2) : version et épreuve orale obligatoire dans la même langue (15 mn, coeff.2) : interrogation sur un article de presse	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	commissaires de l'armée de Terre, de l'Air et de la Marine
Ecole de l'air officiers de l'air concours externe niveau bac	arrêté du 24 octobre 2005 (JO 11/11/05)	non	non				oui, épreuve écrite obligatoire (2H, coeff.7) : composition et épreuve écrite facultative (1H, coeff.3) : QCM (langue différente mais l'une des 2 doit être l'anglais) et épreuve orale obligatoire d'anglais (30 mn, coeff.7) : analyse et commentaire de texte et conversation	allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe	Officiers de l'Air, Officiers mécaniciens de l'Air, Officiers des bases de l'Air
Ecole de l'air officiers de l'air concours externe niveau bac-3	arrêté du 27 juillet 2004 (JO 10/8/04)	non	non				oui, épreuve écrite obligatoire d'anglais (2H, coeff.10) : version et thème et épreuve orale obligatoire d'anglais (30 mn, coeff.5) : analyse et commentaire de texte et conversation	anglais obligatoire	Officiers de l'Air, Officiers mécaniciens de l'Air, Officiers des bases de l'Air
Ecole de l'air officiers de l'air concours externe bac-4	arrêté du 28 juillet 2004 (JO 10/8/04)	non	non				oui, épreuve écrite obligatoire d'anglais (2H, coeff.10) : version et thème et épreuve orale obligatoire d'anglais (30 mn, coeff.5) : analyse et commentaire de texte et conversation	anglais obligatoire	Officiers de l'Air, Officiers mécaniciens de l'Air, Officiers des bases de l'Air
EOGN officiers de gendarmerie interne	arrêté du 27 juin 2005	oui, option possibles, l'écrit et en partie dans les programmes de géographie et droit adm	oui, si le candidat choisit cette option	épreuve écrite obligatoire (4H, coeff.6) au choix		droit communautaire et européen	oui, épreuve écrite obligatoire en option (4H, coeff.6) et épreuve orale obligatoire dans une autre langue (30 mn, coeff.4) : commentaire d'un texte, traduction et entretien	allemand, anglais, espagnol, italien,	Officiers de gendarmerie officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale
EOGN officiers de gendarmerie externe	arrêté du 27 juin 2005	oui, en partie, dans le programme de droit adm ou de géographie, si le candidat choisit ces options	non	épreuve écrite obligatoire au choix (3H, coeff.15) soit droit administratif, soit histoire-géographie, soit maîtrise-physique, ...			oui, épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.10) : commentaire d'un texte, traduction et entretien	allemand, anglais, espagnol, italien,	Officiers de gendarmerie, officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale
Ecole militaire interarmes interne options sciences	arrêté du 10 août 2000 modifié par arrêté du 21/02/01	non					oui, épreuve écrite obligatoire (3H, coeff.6) : résumé et rédaction et épreuve orale obligatoire-même langue-(30 mn, coeff.15) : lecture, traduction et commentaire de texte	allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe	officiers des armes de l'armée de Terre
Ecole militaire interarmes interne option lettres	arrêté du 10 août 2000 modifié par arrêté du 21/02/01	non					oui, épreuve écrite obligatoire (3H, coeff.10) : résumé et rédaction, seconde épreuve écrite obligatoire (3H, coeff.6) en langue 2 et épreuve orale obligatoire en langue 1 (30 mn, coeff.15) : lecture, traduction et commentaire de texte	allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe	officiers des armes de l'armée de Terre

**Les questions européennes dans le concours de la catégorie A
Fonction publique territoriale**

Ecole et concours d'accès	programme : textes de référence	épreuve de questions européennes	indiv- dualisée	nature de l'épreuve	forme de l'épreuve	libellé de l'épreuve	épreuve de langue	langues proposées	fonctionnaires recrutés
INET, administrateur territorial interne	décret n°2000-1051 du 24/10/00	oui	oui	obligatoire, soit à l'écrit (4H, coeff.3), soit à l'oral (30 mn, coeff.3)	soit note sur dossier soit interrogation orale	note sur dossier permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises en UE	oui, épreuve orale facultative (30 mn, coeff.2) : lecture d'un texte, traduction et conversation	allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe	administrateurs territoriaux
INET, administrateur territorial externe	décret n°2000-1051 du 24/10/00	oui, si le candidat choisit cette matière	oui	épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.1,5) soit en QS soit en UE	interrogation orale	questions relatives à l'UE	oui, épreuve écrite en option, version, thème et composition et épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.2) : lecture d'un texte, traduction et conversation	allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe	administrateurs territoriaux
INET, administrateur territorial troisième concours	décret n°2000-1051 du 24/10/00	non					oui, épreuve orale facultative (30 mn, coeff.2) : lecture d'un texte, traduction et conversation	allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe	administrateurs territoriaux
Ville de Paris administrateur voir ENA									administrateur de la Ville de Paris
ENACT, attaché territorial interne	décret n°88-238 du 14 mars 1988	oui, si le candidat choisit cette matière	non	épreuve obligatoire écrite (4H, coeff.4) soit en QS, soit en Fin, soit sur les institutions polit et adm de la France et de l'UE	composition	composition sur un sujet portant (...) sur les institutions politiques et administratives de la France et de l'UE	oui, épreuve écrite facultative (2H, coeff.2) : traduction	allemand, anglais, arabe, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais, russe	attachés territoriaux
ENACT, attaché territorial externe	décret n°88-238 du 14 mars 1988	non					oui, épreuve orale obligatoire (30 mn, coeff.2) : traduction d'un texte et conversation	allemand, anglais, arabe, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais, russe	attachés territoriaux
ENACT, attaché territorial troisième concours	décret n°2002-1286 du 22/10/02	non					oui, épreuve facultative orale (35 mn, coeff.2) : traduction et conversation	allemand, anglais, arabe, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais, russe	attachés territoriaux
Ville de Paris attaché interne	arrêté du 4/8/77 modifié par arrêtés des 22/1/79, 23/1/84, 24/2/84 et 25/7/86	oui, en partie, dans le programme de géographie économique, si le candidat choisit cette option	non	épreuve obligatoire écrite (3H, coeff.3) soit en géographie économique, soit en questions économiques et financières, et épreuve obligatoire orale (10 mn, coeff.2) soit en géo-éco soit en finances publiques	composition, au choix et interrogation orale au choix	composition portant sur (...) des questions de géographie économique, et interrogation orale portant sur (...) des questions de géographie économique	oui, épreuve écrite facultative (2H, coeff.1) : traduction	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	attaché d'administration de la ville de Paris
Ville de Paris attaché externe	arrêté du 4/8/77 modifié par arrêtés des 22/1/79, 23/1/84, 24/2/84 et 25/7/86	oui, en partie, dans le programme de géographie économique, si le candidat choisit cette option	non	épreuve obligatoire écrite (3H, coeff.3) soit en géographie économique, soit en questions économiques et financières, soit en économie de l'entreprise et épreuve obligatoire orale (10 mn, coeff.2) soit en géo-éco soit en Fin	composition, au choix et interrogation orale au choix	composition portant sur (...) des questions de géographie économique, et interrogation orale portant sur (...) des questions de géographie économique	oui, épreuve écrite facultative (2H, coeff.1) : traduction	allemand, anglais, espagnol, italien, russe	attaché d'administration de la ville de Paris

**Les questions européennes dans les concours de la catégorie A
Fonction publique hospitalière (ou assimilée)**

Ecole et concours d'accès	programme : textes de référence	épreuve de questions européennes	individualisée	nature de l'épreuve	forme de l'épreuve	libellé de l'épreuve	épreuve de langue	langues proposées	fonctionnaires recrutés
ENSP , directeur d'hôpital interne et externe	arrêté du 28 janvier 1991	non, les aspects communautaires sont cités à la marge dans les programmes de droit et d'économie	non				oui		directeurs d'hôpitaux
ENSP , directeur établissement sanitaire et social, externe et interne	arrêté du 14 mars 1996	non, les aspects communautaires sont cités à la marge dans les programmes de droit et d'économie	non				non		directeurs d'établissements sanitaires et sociaux
ENSP , directeur établissement social et médico-social, interne et externe	arrêté du 24 avril 2002	non, les aspects communautaires sont cités à la marge dans les programmes de droit et d'économie	non				oui, épreuve écrite facultative (1H) traduction		directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux
ENSSS directeur d'organismes de sécurité sociale interne et externe	arrêté du 12 octobre 2005 (JO du 3/11/05)	oui, en partie, le programme de droit public comprenant du droit de l'UE, et si le candidat choisit le droit public	non	soit composition (5H, coeff.5) soit épreuve orale (30 mn, coeff.3)		soit composition, au choix, sur un sujet se rapportant au droit public, soit épreuve de droit public à l'oral	oui, épreuve écrite facultative (2H, coeff.2) thème et commentaire de texte	allemand, anglais, espagnol, italien	directeur d'organisme de sécurité sociale